



E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quatorze et le mercredi 10 décembre, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Jean-Luc DOBIGNARD, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Michel AUSINA donne procuration à Alain ABADIE
Hervé ABADIE donne procuration à Anjelika OMNES
Eric BARZANTI donne procuration à Jean-Luc DOBIGNARD
Marie-France AUZON-LAFFITTE donne procuration à Odile VIGNES
Yacine KASBAOUI donne procuration à Philippe SUBERCAZES
Jean-Pierre ARTIGANAVE donne procuration à Marie-Henriette CABANNE

Etait absent :

Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN

Les procès-verbaux des séances des 2 octobre et du 17 novembre 2014 sont adoptés.

La question 1.0 « Réfection de l'entrée du gymnase de la Coustète avec la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite » est rajoutée à l'ordre du jour.

N° 1.0

**REFECTION DE L'ENTREE DU GYMNASSE DE LA COUSTETE AVEC LA
CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES
POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Madame le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) **approuvent la réalisation du projet de réfection de l'entrée du gymnase de la Coustète avec la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite,**
- 2°) **sollicitent une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional Midi-Pyrénées**
- 3°) **autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.**

N° 1.1

SERVICES PUBLICS
TARIFS 2015

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) **approuvent les tarifs de l'année 2015 des différents services publics tels qu'ils sont présentés ci-après,**
- 2°) **adoptent les tarifs de la boutique du Musée Pyrénéen figurant en annexe,**
- 3°) **autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.**

N° 1.2

REGIE DU GOLF - VOL COMMIS EN 2013 : REMISE

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) **adoptent le rapport présenté,**
- 2°) **accordent, conformément à la décision de DGFIP en date du 29 septembre 2014, une remise correspondant à l'ordre de reversement de 408,50 € établi le 29 novembre 2013 à l'encontre du régisseur du golf de Lourdes,**
- 3°) **précisent qu'un mandat sera émis au compte 67 – 6718 du budget du golf pour un montant total de 408,50 € et transfèrent à cet effet la somme de 409 € du compte 011 - 6256 (missions) au compte 67 – 6718 (charges exceptionnelles sur opérations de gestion),**
- 4°) **autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.**

N° 1.3

BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2014-06

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et six abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'inscrire en dépenses et recettes :

Dépenses	
- 012-6411-0202-0 02 220.....	+ 31.200,00 €,
- 012-6411-114-114 100.....	+ 3.000,00 €,
- 012-6411-822-8 82 200.....	+ 5.000,00 €,
- 012-6417-903-0 02 220.....	+ 800,00 €
- 65-6574-815-0 02 220.....	+ 20.000,00 €.

Recettes	
- 74 – 7477 – 322 – 0 02 220.....	+ 60.000,00 €,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 1.4

CIMETIERE DU BON PASTEUR – NOUVELLE TRANCHE DE CAVEAUX
TROIS PLACES : PRIX DE VENTE

Madame Sandrine FOCHEATO, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent ainsi qu'il suit le prix de vente des nouveaux caveaux au cimetière du Bon Pasteur :

- Caveau trois places : 1 525,00 € HT, soit 1 830,00 € TTC.

Ce prix fera l'objet d'une révision triennale. La première révision s'effectuera à la date du 1^{er} janvier 2018 en fonction de la dernière valeur connue de l'indice des prix à la construction (publication de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente),

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.5

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE
ENFANTIN A LOURDES : CONVENTION ENTRE LES EPOUX STOLL
ET LA VILLE DE LOURDES**

Madame Marie José MOULET, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent l'installation du manège enfantin sur un emplacement de 80 m² situé sur la partie sud de la place du Champ Commun qui jouxte la statue du Maréchal Foch, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015

3°) confirment les tarifs applicables soit 2 000 € / an, soit 166,67 € / mois et modalités d'exploitation,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.6

**EPIC - OFFICE DE TOURISME DE LOURDES
APPROBATION DU BUDGET 2015**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en date du 10 novembre 2014, approuvant le Budget primitif de l'EPIC pour l'année 2015,

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et six abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO :

1°) approuvent le Budget Primitif 2015 de l'EPIC - Office de Tourisme de Lourdes, dont la balance s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Investissement	421.662,00 €	421.662,00 €
Section de Fonctionnement	<u>817.500,00 €</u>	<u>817.500,00 €</u>
Total des deux sections	1.239.162,00 €	1.239.162,00 €

N° 1.7

**MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE D'UN
DEPLACEMENT A L'ETRANGER**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) accordent un mandat spécial à Madame le Maire en vue de deux déplacements (en décembre 2014 et janvier 2015) à BRATISLAVA (Slovaquie), pour la préparation et la participation au salon SLOVAKIATOUR,
- 3°) permettent à la délégation composée d'adjoints dont l'adjoint au redressement économique et touristique et à la ville numérique, d'accompagner Madame le Maire,
- 4°) précisent que le budget prévisionnel maximum de ce déplacement est de 2 000 euros.

N° 2.1

AMENAGEMENT PISTE DE VTT ET COUPES DE BOIS AU PIC DU JER

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la demande auprès de l'Office National des Forêts pour le martelage et la délivrance des coupes d'emprise permettant la création d'une piste VTT au Pic du Jer sur les parcelles cadastrées section AT numéro 55 (unité de gestion ONF 32 C, 32 E et 33 A),
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces coupes et à signer toute pièce en ce sens.

N° 2.2

FORETS COMMUNALES : PROGRAMME DES COUPES 2015

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le programme de coupes 2015 en forêts communales suivantes :

Lieu	Parcelle ONF	Volume	Type de coupe	Observations
Subercarrère	14 B	97 m3	3 ^{ième} éclaircie	Epicéas, vente sur pied
Subercarrère	15 A	45 m3	3 ^{ième} éclaircie	Epicéas, vente sur pied
Subercarrère	19 A	75 m3	1 ^{ère} éclaircie	Chênes, affouage
Subercarrère	30	330 m3	3 ^{ième} éclaircie	Epicéas, vente sur pied
Subercarrère	6 B	210 m3	1 ^{ère} éclaircie	Hêtres, vente sur pied
Subercarrère	20 B	10 m3	1 ^{ère} éclaircie	Frênes, affouage
Subercarrère	29	245 m3	3 ^{ième} éclaircie	Epicéas, vente sur pied
Subercarrère	32 E	50 m3	1 ^{ère} éclaircie	Chênes, affouage
Mourle	56	500 m3	1 ^{ère} éclaircie	Feuillus divers, bois énergie

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces coupes et à signer toute pièce en ce sens.

N° 2.3

BANC DE LA GROTTTE N° 5 : LOCATION-GERANCE

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par la SNC ESTRADE ET CIE du fonds de commerce exploité à LOURDES, 23 place Mgr Laurence, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 5, sous l'enseigne « COECILIA ET CROIX DE JERUSALEM », au profit de Monsieur Xavier RAYNAL,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 2.4

BANC DE LA GROTTTE N° 21 : LOCATION-GERANCE

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par Monsieur Panajotis LALAOUNIS et Madame Reine ARBES, son épouse, du fonds de commerce exploité à LOURDES, 9

avenue Bernadette Soubirous, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 21, sous l'enseigne « A SAINT LOUIS DE FRANCE », au profit de la Société en cours de formation dénommée SARL DINO, représentée par Monsieur Anthony PEREZ,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 2.5

BANC DE LA GROTTTE N° 44 : LOCATION-GERANCE

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par la SARL PARRAS du fonds de commerce exploité à LOURDES, 94 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 44, sous l'enseigne « CONFISERIE NOTRE DAME » au profit de Monsieur Philippe MAISURIA,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 3.1

SPORTS : AFFECTATION DE CREDITS
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2014-07

Madame Patricia SAYOUS, rapporteur

Après avis de la 4^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent une subvention exceptionnelle à l'Union Athlétique Lourdaise (UAL) dans le cadre des crédits prévus à cet effet au budget primitif 2014,

3°) décident d'effectuer un transfert de crédits d'un montant de 1 000 euros, du compte 011-6188-401-002220 au compte 65-6574-401-440110,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 4.1

**CONTRAT CADRE DE DESTINATION MIDI-PYRENEES SUR LE MARCHÉ
FRANÇAIS ET A L'INTERNATIONAL**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 3^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) approuvent le contenu de ce contrat cadre de destination Midi-Pyrénées,
- 2°) autorisent Madame le Maire à signer ce document.

N° 5.1

PERSONNEL : AGENTS RECENSEURS

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident la création de deux emplois d'agents recenseurs contractuels à temps complet du 5 janvier au 24 février 2015, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 de rémunération, IB 330, IM 316,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.2

**PERSONNEL - CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-
CAE) : CRÉATION**

Madame Madeleine NAVARRO, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident la création d'un emploi sur la base du Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) d'une durée de 20 heures,
- 3°) indiquent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.3

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE
LOURDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES
(CCPL) – AVENANT N° 3**

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) se prononcent favorablement sur le projet d'avenant n° 3 à la convention de mutualisation de services entre la Ville de Lourdes et la CCPL du 25 mars 2010,

3°) autorisent Monsieur Alain GARROT, premier Maire-Adjoint, à signer l'avenant n° 3 à la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 6.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Madame Le Maire, rapporteur

Le Maire,

Josette BOURDEU
Conseillère Générale des Hautes-Pyrénées